

Le Courant

Volume 10, numéro 1

Mai 2004



Vous constaterez que ce numéro est un peu plus léger que le dernier. Ce n'est pas que nous ayons moins de nouvelles, mais c'est encore une question de temps. Les bénévoles qui gravitent autour du fleuve ont moins de temps à consacrer à la rédaction d'articles sur leurs activités. Le Comité ZIP a eu aussi moins de temps pour la préparation de ce journal. Nous avons quand même tenu à vous donner quelques nouvelles avant la belle saison.

Lorsque nous avons vu nos budgets diminués en octobre dernier, Environnement Canada nous a spécifié qu'ils étaient conscients qu'il y aurait moins de travail d'accompli car nous avons moins de financement. Ce qui n'est pas évident cependant, c'est que même si nos budgets ont diminué, les gens ne nous appellent pas moins pour divers dossiers à suivre et de nouvelles problématiques. Il faut quand même préparer et tenir des réunions, faire des rapports et des demandes de financement.

En octobre 2003, lorsque le conseil d'administration a décidé de signer l'accord de contribution avec Environnement Canada, il a décidé de fonctionner encore avec 3 personnes et de fermer le bureau lorsque les budgets seraient écoulés. Eh bien nous voilà à la première étape de cette fermeture. Le projet pour lequel nous avons demandé du financement

ayant été refusé, le conseil d'administration se voit dans l'obligation de mettre à pied ses 3 employées et de suspendre le contrat de 2 autres afin de tenter de boucler le budget pour le 31 mars 2005. Le bureau sera donc fermé à partir du 18 juin et ce jusqu'au 2 août 2004.

Si nous ne réussissons pas à trouver d'autre financement, cette fermeture se répétera en novembre et décembre 2004. Vous pourrez quand même nous rejoindre mais il se pourrait que les réponses soient moins rapides car les bénévoles du comité exécutif ne feront pas de permanence.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN TRÈS BEL ÉTÉ REMPLI D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE BEAU TEMPS !

Claire Lachance, directrice

Marthe C. Théorêt, agent d'information et de relations publiques

Christine Duguay, secrétaire-réceptionniste

Claudia Chiasson, préposée au centre de documentation

Carole Clavel, comptable

Comité ZIP du Haut Saint-Laurent

28 rue St-Paul, bureau 206

Salaberry-de-Valleyfield, Qc J6S 4A8

Tél. : 450-371-2492

Courriel : ziphs@rocler.com

<http://www.rocler.qc.ca/ziphs>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ne manquez pas la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 9 juin 2004 à 19h30 au sous-sol de l'Hotel de Ville de Sainte-Barbe.

Pour l'occasion, nous dresserons le portrait des activités de l'année 2003-2004, présenterons le rapport financier et élirons environ la moitié des administrateurs.

Nous accueillerons par la suite Marc Hudon qui nous parlera des différentes études concernant l'optimisation de la voie navigable.

Autre projet de nettoyage en vue

REFUSÉ !

Le Comité ZIP a préparé une demande de subvention, dans le cadre du Programme Interactions communautaires de SLV2000, qui fut déposée le 27 octobre 2003. Une réponse était attendue en janvier 2004.

Ce projet prévoyait une journée de nettoyage sur une des îles du pont Mgr Langlois, jumelée à une campagne de sensibilisation sur la propreté des îles et le respect des espèces rares et menacées.

Notre projet avait été présenté dans la catégorie « restauration » étant donné que nous prévoyions faire une journée de nettoyage avec plusieurs partenaires de la région de Salaberry-de-Valleyfield.

Il a été jugé appartenant à la catégorie « sensibilisation » par les membres du comité de sélection, donc refusé.

Le mot du président



par
Francis
Videaud
président

*Suite aux manifestations publiques contre la centrale du Suroît et à la non-prise de position par le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, le président a voulu faire une mise au point sur ce genre de dossier.

Chers partenaires,
Comme vous ne l'ignorez pas, l'importance et la crédibilité du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent reposent sur les membres qui le composent. Parmi ces membres, il y a des contestataires et des contestés, et notre mission est d'allier tout le monde pour réaliser nos engagements environnementaux face au Saint-Laurent.

Dans cette perspective, voici donc comment je conçois notre attitude à propos du projet de la Centrale du Suroît ou tout autre projet à venir, ainsi que toutes les situations actuelles suscitant une crainte ou une préoccupation environnementale pour certains d'entre nous.

Nous ne sommes absolument pas liés par aucune ligne de parti ou de quelconque règlement de solidarité et chaque membre du conseil d'administration n'a de compte à rendre qu'à l'organisme qu'il représente ou à lui même. Il peut donc à l'extérieur du Comité

Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), contester de quelque manière que ce soit, en son nom ou en celui de son organisme, les situations qui ne lui conviennent pas, sans avoir à être critiqué par ses pairs dudit comité.

Quant au Comité ZIP, de par sa composition et les buts qu'il poursuit, il est, à mon avis, dans notre intérêt, de travailler dans un esprit de conciliation et non de contestation. Dans la contestation les esprits se ferment ; dans la conciliation c'est le contraire et chacun de nous devient une source d'enrichissement. Chaque membre a l'opportunité de mettre en évidence des problèmes reliés à l'amélioration de l'environnement de notre territoire, lors des réunions, des comités pléniers, des assemblées générales et le comité peut créer une fiche technique, un comité spécifique, avec comme objectif de solutionner le problème.

À propos de la Centrale du Suroît, le Comité ZIP du Haut St Laurent a fait des représentations d'ordre faunique, topographique, sonore ou autre, qu'aurait pu oublier ou qu'ignoraient les commissaires du BAPE à partir des impacts que cette centrale pourrait avoir sur le fleuve... Le comité a fait ces recommandations dans les balises de son mandat, qui est de voir à la réalisation de ses Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE), avec les renseignements qu'il possédait !

Si vous avez des commentaires il me fera plaisir d'échanger avec vous sur le sujet à notre prochaine assemblée générale annuelle ou par courriel, si vous faites votre envoi au Comité ZIP à ziphsl@rocler.com.

LE DOSSIER DES POISSONS AU LAC SAINT-FRANÇOIS

LSF #18



par

Claire
Lachance, B.Sc.

En 2002, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a réalisé un projet de modélisation des habitats au lac Saint-François pour voir ce qui avait causé la diminution des populations, entre autre, de dorés jaunes.

Ce projet nous avait amené à faire 2 consultations publiques en janvier 2003 pour voir ce que les gens croyaient que l'on devrait faire pour tenter de remonter les populations des espèces de pêche sportive.

Il avait été suggéré que la réglementation entre l'Ontario et le Québec sur les quotas et les dates des périodes de pêche soient harmonisées. Nous n'avons pas vraiment tenté de savoir si les fonctionnaires avaient amorcés les démarches.

Par contre, l'idée d'un plongeur de construire et d'installer des caches à dorés, pour leur permettre de se cacher de la lumière, un des éléments déterminants pour le doré, a fait son chemin. Un petit groupe de spécialistes a déjà tenu 2 réunions sur le sujet et on avance à petits pas.

Il fallait notamment voir si de telles installations avaient déjà été réalisées ailleurs en eau douce. Des exemples ont été recensés au

lac Érié et au lac Michigan, d'autres aux États-Unis ; seul problème, les américains se servent de débris de construction pour faire des amas dans le fond de l'eau aux endroits où il y a du poisson afin d'y amener les pêcheurs. Avec notre réglementation, on va oublier leur technique ! Ce n'est pas un dépotoir sous-marin que l'on veut !

Actuellement, nous savons que certains matériaux sont complètement interdits au Québec dont les plastiques et le béton. D'ici notre prochaine réunion, nous devons vérifier :

- ◆ auprès de la Garde côtière canadienne s'il y a des règles de sécurité à respecter ;
- ◆ auprès du ministère de l'Environnement du Québec si certains matériaux auxquels nous avons pensé seraient acceptables ;
- ◆ si une sorte de bois est meilleure qu'une autre (bois franc ou résineux ?) ;
- ◆ auprès de la Direction de la Protection de l'Environnement (DPE) d'Environnement Canada s'il y a des matériaux à proscrire ;
- ◆ Les conditions hydrodynamiques idéales pour éviter la colonisation par les moules zébrées.

Le dossier avance à petits pas...

3

Afin de vous rapporter les nouvelles des dossiers et projets qui évoluent sur notre territoire, le Comité ZIP fait appel à ses membres et bénévoles.

Les membres du conseil d'administration du Comité ZIP n'endossent pas nécessairement toutes les opinions émises dans ces textes.

Si vous avez un sujet touchant une des nombreuses fiches techniques des PARE du lac Saint-Louis, du PARE du lac Saint-François et du PARE « Entre 2 lacs », n'hésitez pas à nous le faire parvenir.

REVUE DE PRESSE

Quelques bénévoles du Comité ZIP découpent les divers articles des journaux régionaux et nationaux afin d'en conserver certains pouvant être utiles pour l'avancement des dossiers et sujets touchant le fleuve Saint-Laurent, dans notre région et ailleurs. En faisant la revue du journal La Presse, un petit article a retenu l'attention :

les tondeuses à gazon et les taille-bordures.

Vous qui allez bientôt recommencer la valse de la coupe... retenez que l'utilisation d'une tondeuse à essence à deux temps pendant une heure produit autant de smog que 40 voitures de modèle récent fonctionnant pendant la même période de temps. Quand on sait que les changements climatiques ont déjà commencé à avoir des effets sur les niveaux d'eau, il faut y penser.

Pour en savoir plus sur la campagne « Coupez court à la pollution » visitez le www.mowdownpollution.ca

Vous pourriez profiter de rabais pour changer votre vieille tondeuse !

LES LEGS TESTAMENTAIRES



par

Marthe C.
Théorêt

Outre les divers dossiers à faire avancer, il faut trouver le moyen de trouver du financement à long terme. Je vais donc vous parler de PHILANTROPIE ou legs testamentaires :

Le 14 janvier 2004, le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) devenait partenaire philanthropique en adhérant à l'Association Canadienne des professionnels en dons planifiés connu au Québec sous le nom d'« **UN HÉRITAGE À PARTAGER** ». En 2004, 151 organismes se sont inscrits comme partenaires.

Les legs testamentaires sont des dons cédés à des organismes par testament ou assurance-vie lors de décès. Le principal intérêt des personnes qui font des legs est de voir leur nom, après leur mort, lié à une bonne cause à laquelle ils croient. Des formations sont associées à ce partenariat dont 3 depuis le début de l'année 2004 :

- √ la gestion des successions,
- √ le code de déontologie auquel adhère « Un héritage à partager »,
- √ la promotion des dons planifiés après des donateurs.

Le lancement de la campagne annuelle aura lieu le 11 mai 2004 et nous y serons. Des documents promotionnels nous seront remis pour informer la population.

Nous devons nous faire un plan de gestion des legs et en informer les administrateurs, les notaires, les



conseillers financiers et autres, au local, pour qu'ils puissent mentionner et diriger les légataires vers notre organisme.

Nous avons adhéré à cet organisme pour offrir l'opportunité aux citoyens qui croient au travail que nous accomplissons pour protéger le Saint-Laurent des contretemps de la pollution. De cette manière, nous serons capable d'assurer aux 7 prochaines générations, un approvisionnement en eau potable en quantité suffisante. C'est ça le développement durable !

Par un legs, un individu s'assure de faire du bien à l'humanité et que son nom continuera de vivre à travers les temps. Grâce à une mise de fond relativement modeste, vous faites un don significatif qui reflète les valeurs qui ont été les vôtres tout au long de votre vie. Saviez-vous que vous pouvez profiter pleinement d'avantages fiscaux liés à votre don lorsque vous faites votre testament ? Sinon, ce sera votre succession qui en profitera.

C'est encore nouveau comme idée et il est primordial de sensibiliser et d'informer la population à cet opportunité lors de la préparation de leur testament.

Je déplore un peu le fait que la plupart des legs testamentaires sont destinés à des organismes à vocation internationale donc, l'extérieur du Canada, alors que tant de gens et d'organismes québécois en auraient besoin.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez visiter le site web :

<http://www.unheritage.org>

Cornwall Waterfront Sediments

Lac Saint-François #6



Par
Marc
Hudon

La problématique des sédiments contaminés dans la région de Cornwall (Ont), a connu un dénouement extraordinaire ou devrais-je dire incroyable...

En effet, lors de la rencontre de travail sur ce dossier les 24 et 25 juin 2003, à Cornwall, les scientifiques des différents paliers des gouvernements ont présenté leurs conclusions « consensuelles ». Étaient présents les représentants des gouvernements, des consultants, les représentants des industries, les communautés autochtones de la région, la municipalité, plusieurs groupes environnementaux locaux et le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent suit ce dossier à distance depuis le début ; la raison en est simple, son territoire est situé directement en aval des sédiments contaminés de Cornwall. Au fil des ans, le Comité ZIP a participé à deux rencontres sur ce dossier complexe. L'avant dernière remonte à environ deux ans et demi. Le reste du temps a servi aux spécialistes des

gouvernements et des industries à exécuter des travaux afin d'obtenir des données pour tenter de résoudre la problématique. Lors de la dernière rencontre, il y a deux ans et demi, les industries s'étaient montrées très intransigeantes et froides à établir des ponts de collaboration pour vraiment résoudre cette problématique.

Lors de la rencontre de juin 2003, les industries n'ont pas parlé ou presque... Un élément « choc » de la rencontre fut la conclusion ferme et consensuelle des scientifiques que le mercure qu'ils retrouvent dans les gros poissons du Saint-Laurent dans ce secteur, ne provient pas des sédiments contaminés au mercure. Ce qui laisse à dire qu'il y a d'autre(s) source(s) de contamination au mercure qui n'ont pas encore été répertoriés. Une découverte que les scientifiques avouent ne pas avoir vu venir à aucun moment. Cependant, lorsque les résultats des études effectuées est présenté la découverte est irréfutable. Cette « découverte » a sidéré pas mal de monde présent, particulièrement les communautés autochtones. D'ailleurs, des rencontres sur ce dossier doivent maintenant avoir lieu de « Nation à Nation ».

On ne peut s'empêcher de penser que cette découverte doit plaire aux industries qui je le souhaite, feront

PRIX DE LA DURABILITÉ ALCAN

La société Alcan a décidé de donner un prix de 1 million de dollars américains sur 3 ans à un organisme à but non lucratif, où qu'il soit dans le monde.

Les organismes pouvant faire une demande devaient travailler dans une optique de développement durable et en faire la preuve.

Le Comité ZIP a été invité par des employés d'Alcan Beauharnois à soumettre sa candidature. Le dossier de candidature fut envoyé pour le 31 mars 2004. Un accusé de réception devrait être reçu avant septembre 2004.

Il n'est pas interdit de rêver...

**DÉMÉNAGE...
DÉMÉNAGE
PAS...**

**FINALEMENT ON
NE DÉMÉNAGE
PAS !**

Lors de notre dernière parution, nous recherchions un local gratuit qui nous permettrait d'agrandir nos locaux. Malheureusement, il n'y en a pas de disponible dans la région immédiate de Salaberry-de-Valleyfield. Nous désirons demeurer dans ce secteur, car il est situé au centre de notre territoire ; à une demie-heure des 4 extrémités.

Nous avons donc réaménagé notre local en conservant une pièce pour le rangement et en faisant aménager un mur d'armoires pour notre matériel et nos archives.

Comme dirait une grand-mère que je connais, « il fallait agrandir par en dedans ». Seul problème, il y a peu de place disponible pour accueillir des stagiaires .

quand même le nécessaire pour restaurer les sites toxiques identifiés, même si une couche de sédiments propres semble avoir «encapsulé» les sédiments toxiques.

De sérieuses réserves ont été émises par plusieurs participants à l'effet que les scientifiques n'avaient pas les budgets nécessaires afin d'approfondir leurs travaux de recherche sous tous les angles possibles et ainsi avoir les réponses précises sur les sources de contamination du poisson et des recommandations claires sur les étapes de restauration à prendre. Un petit rapport qui cerne l'ensemble des données scientifiques à ce jour nous a été remis et il devient de facto le document de référence sur ce dossier. Il cerne la situation pour chacun des quatre secteurs contaminés.

Nos principales revendications ont été :

- ◆ Que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent soit impliqué et informé dans toutes les étapes du projet ;
- ◆ D'appuyer la participation en tout temps des gens du milieu environnemental de Cornwall à ces travaux ;
- ◆ De rappeler la fragilité de l'écosystème ;
- ◆ De mettre en évidence l'utilisation des eaux du Saint-Laurent comme source d'eau potable ;
- ◆ De rappeler les risques pour la santé humaine que posent

les sédiments contaminés au mercure ;

- ◆ À défaut de retirer les sédiments contaminés voire toxiques, d'éviter la remise en suspension de ceux-ci par tous les moyens possibles.



Marc Hudon a suivi le dossier des sédiments contaminés au mercure pour le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent au cours des 3 dernières années à titre de consultant. Malheureusement, à cause de la diminution des budgets, il ne pourra continuer à effectuer son bon travail pour nous permettre de faire le suivi de cette fiche technique du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-François.

Ne manquez pas notre soirée plénière du mercredi 6 octobre 2004 à 19h30.

Monsieur Marc Hudon viendra nous faire une présentation sur les derniers développements dans le dossier des sédiments contaminés au mercure de la région de Cornwall.

FORUM ET CONSULTATIONS

Le 3 avril dernier, la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC) tenait un colloque intitulé « UNE VALLEÉ DE RIVIÈRES—Connaître nos ressources pour gérer le futur ».

Rappelons que la SCABRIC est un des 33 organismes de bassin versant financé dans le cadre de la Politique nationale de l'eau (PNE) du gouvernement du Québec.

Conformément à la PNE, la SCABRIC a reçu le mandat d'élaborer un plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Châteauguay. Les étapes menant à la préparation d'un tel plan d'action sont les suivantes :

- ◆ le portrait du bassin versant ;
- ◆ Le diagnostic ;
- ◆ Les enjeux ;
- ◆ Les objectifs et moyens d'action ;
- ◆ Le plan d'action

La SCABRIC se trouve donc à la première étape mais elle doit déjà se préparer pour les prochaines qui seront cruciales pour l'organisme.

L'objectif de la consultation publique du 3 avril était de transmettre des premières connaissances aux différents intervenants du milieu et de les consulter sur les façons de faire dans l'avenir.

www.rivierechateauguay.qc.ca

Les 30 avril et 1 mai 2004, Stratégies Saint-Laurent et les 14 comités ZIP du Québec tenaient un forum « VERS LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT ».

Nous y avons entendu les représentants des partenaires gouvernementaux qui nous ont parlé de leur vision de la gestion intégrée. Quelques comités ZIP ont présenté des exemples concrets de dossiers qui ont avancé à l'aide de la concertation et de la gestion intégrée d'un secteur. Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent y a présenté le dossier de la réhabilitation des sédiments contaminés de la rivière Saint-Louis à Beauharnois.

La journée du samedi a été axée sur la vision de quelques intervenants socio-économiques tel que la SODES (navigation), l'UPA, une chercheure universitaire et les intervenants de la plaisance via le Sentier maritime. L'après-midi a été consacré à des ateliers où il fallait tenter de trouver une définition commune à la gestion intégrée, les rôles et responsabilités des intervenants du milieu et les conditions gagnantes pour y arriver.

La question la plus surprenante : « Sommes nous prêts à faire la gestion intégrée des actions humaines sur le Saint-Laurent ? »

Réfléchissez-y ! On s'en reparlera dans quelques mois...

STAGIAIRE

Le Comité ZIP a décidé d'engager une stagiaire en maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke du 31 mai au 27 août 2004.

Pendant ces 13 semaines, elle aura à dresser un portrait scientifique complet de la problématique des amas de plantes aquatiques coupées et flottantes au lac Saint-François. Ces plantes qui se déposent sur les rives sont une plaie pour les riverains et utilisateurs du lac et apportent des odeurs désagréables.

Vous êtes invités à faire un don au Comité ZIP pour nous aider à défrayer le salaire de la stagiaire et le matériel dont elle aura besoin pour effectuer un stage efficace dont les résultats seront très utiles.

Une partie du salaire sera défrayé par le Fonds Étudiant de la FTQ.

Nous tenons à remercier les municipalités de Coteau-du-Lac, Rivière-Beaudette, Saint-Anicet et Saint-Zotique qui ont participé financièrement à ce projet, de même que Noranda CEZ et Fertilal.

POUR DEVENIR
MEMBRE DU
COMITÉ ZIP ET
NE RIEN
MANQUER DE
NOS ACTIVITÉS,
IL VOUS SUFFIT
DE NOUS
ENVOYER VOS
COORDONNÉES
AVEC UN
CHÈQUE AU
MONTANT DE
LA COTISATION

Rappelons que
pour les individus
et les organismes à
but non lucratif, il
en coûte 10\$ par
année tandis que
pour les entreprises,
les municipalités et
les MRC il en coûte
50\$.

Vous recevez alors
tous les numéros du
journal et êtes invité
à toutes les soirées
plénières de même
qu'à l'assemblée
générale annuelle.

Plus les gens vont
nous supporter en
devenant membre,
plus nous serons
efficaces pour
réaliser la
réhabilitation et de
la mise en valeur du
fleuve
Saint-Laurent.

LES MILIEUX HUMIDES DE SAINT-ANICET

LSF #20



par

Danielle Glaude

Une étude sur les milieux humides dans le bassin de la rivière la Guerre a été réalisée aux mois de mai et de juin 2003 par le ministère de l'Environnement du Québec. Cela a permis la réalisation d'un rapport et d'une carte de ces milieux humides, documents disponibles dans le centre de documentation du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

Suite à ce rapport, le ministère de l'Environnement a mis sur pied une table de concertation afin de trouver une solution à la conservation de ces terres humides. Dans la littérature scientifique, les milieux humides sont généralement définis comme des « lieux inondés ou saturés d'eau pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation ». Ces milieux sont riches en espèces végétales et animales menacées ou vulnérables. C'est pourquoi le ministère a décidé de procéder à une caractérisation détaillée de ces zones afin d'y recenser les habitats et espèces qui pourraient être d'intérêt national. Si on y retrouve des espèces apparaissant sur la liste des espèces vulnérables ou menacées, les zones en question seront très certainement conservées par le ministère.

La problématique c'est que ces terres humides sont sur des propriétés privées et en zone agricole. Les propriétaires sont intéressés à cultiver ces terres mais ont besoin d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement car elles sont identifiées comme des milieux humides.

Ce certificat sera émis mais à quelles conditions ? Il s'agit donc trouver un arrangement pour satisfaire à la fois les propriétaires et les autres intervenants.

Si le sujet des milieux humides vous intéresse, je vous conseille certains sites intéressants :

1- www.menv.gouv.qc.ca/chronique/2000/aout_sept/000922_terres.htm

2- ecoroute.uqcn.qc.ca/envir/mhum/index.html

3- alpha.eru.ulaval.ca/gret-perg/

4- www2.ecol.ucl.ac.be/tourbiere

Protégeons donc nos écosystèmes !

Bonne lecture !

Danielle Glaude est membre du conseil d'administration à titre de membre co-optée.